

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

MAIRIE de
**SAINT-MÉLOIR-
DES-BOIS**

22980



L'an deux mil vingt-six, le dix-septième jour du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Associations, sous la Présidence de Mme Anne-Marie LEFEUVRE, Maire.

PRÉSENTS : LEFEUVRE Anne-Marie, COMMAULT Romaric, PRUAL Myriam, MARÉCHAL Robin, BYRON Megan, ROBERT Thomas, BOSSARD Sonia, CHAUVELIER Céline, ALLÉE Martin, BEDFERT John

ABSENTE : LE ROUZIC Solenn (ayant donné pouvoir à ALLÉE Martin)

A été nommée secrétaire de séance : Mme BYRON Megan

Date de la convocation et d'affichage : 11 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°

2026/47

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
11	10	11	11

OBJET : MOTION DE SOUTIEN À L'HÔPITAL DE DINAN

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le Pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,
Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24h/24, 7 jours sur 7,
Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus de 30 minutes dans certains cas,
Considérant que cet allongement met en danger la vie de certains patients,
Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

Ainsi, et

Considérant tous ces éléments,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- RÉAFFIRME son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24h/24 à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,
- S'OPPOSE à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,
- RÉAFFIRME que le 1^{er} octobre 2026 comme date de réouverture des urgences nocturnes de Dinan n'est pas négociable,
- DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
La Maire, Mme Anne-Marie LEFEUVRE

*Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie
et de la transmission au représentant de l'État le même jour.*

